PROJET D'ORIENTATION DE L'UL
POUR LES PROCHAINES ANNEES

Nous allons maintenant aborder quelques aspects fondamentaux de notre organisation.

Préambule : Le syndicalisme est né de la double volonté des salariés de défendre leurs intérêts communs immédiats et de participer à la transformation de la société.

La CGT agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions. Prenant en compte l'antagonisme fondamental et les conflits d'intérêts entre salariés et patronat, entre besoins et profits, elle combat l'exploitation capitaliste et toutes les formes d'exploitation du salariat. C'est ce qui fonde son caractère de **luttes de masse et de classe**.

Eh ! Oui, Camarade dès que tu signes ton contrat de travail, tu signes ton engagement dans la **Lutte des Classes** !! Il est temps d'en prendre ou d'en reprendre conscience…
Pour beaucoup, la notion de lutte des classes est obsolète, appartient au passé et seuls quelques syndicalistes considérés comme des « Dinosaures » l'évoquent encore…. **Même au sein de notre Syndicat CGT !!**
Bizarrement, personne n'a parlé de « Dinosaure » à propos de Warren BUFFETT, milliardaire Américain lorsqu'il a déclaré : « La lutte des Classes existe bien, nous sommes en train de la gagner ! ».

Que tu le veuilles ou pas ton contrat de travail est fondamentalement inégalitaire, il ne ressemble en rien à un contrat d'assurance ou à celui de la vente ou la maintenance d'un bien commun. Le code du Travail a été institué pour atténuer cette terrible inégalité qui peut conduire, aujourd'hui encore à des formes d'esclavage comme on a pu le voir dans les médias.
Le contrat de Travail est appelé **contrat synallagmatique** puisqu'il contient des obligations réciproques entre les parties. D'une part l'employeur qui détient **le moyen de production**, qui **a le pouvoir disciplinaire**, le **pouvoir organisationnel**, **le pouvoir financier** qui **s'engage à verser un salaire** et d'autre part le salarié qui n'a que **sa force de travail, ses capacités physiques et intellectuelles,** à fournir en échange.

Dès lors les intérêts de l'un sont opposés aux intérêts de l'autre… **fondement toujours bien réel de la lutte des classes, n'hésitons pas à appeler un chat, un chat !!**
La bonne compréhension de ce principe de base éclaire l'ensemble des situations qui vont se présenter à vous.

Souvent, nous autres syndicalistes, constatons les effets en bout de chaîne de cet axiome inégalitaire du contrat de travail : L'entreprise amasse d'énormes profits mis en exergue par nos experts comptables alors qu'elle accorde, tout au plus, de minimes augmentations aux salariés.
Aussi longtemps que tous les pouvoirs seront du côté de l'employeur, le propriétaire du bien de production aura cette volonté constante et toujours plus forte d'accroître les profits, de valoriser son entreprise. Il y aura donc bien une lutte économique pour réduire ce que les financiers appellent les coûts de l'entreprise, avec au premier rang, les salaires, les conditions de travail, les statuts des travailleurs.

Le propriétaire du bien de production, Maître du monde dans nos sociétés capitalistes, peut aussi vendre son entreprise sans que les salariés puissent dire quoique ce soit, avec les

conséquences qu'on connaît sur l'emploi, voire la mettre en liquidation judiciaire (vous avez tous entendu parler des liquidations frauduleuses) pour en créer une autre ailleurs sous le nom d'un proche !! **Cette dérive est connue par tous** et les gouvernements successifs n'ont jamais proposé un projet de loi pour que ces comportements, ces fraudes cessent !!
Par contre, bien relayés par les médias, l'objectif de réduire l'épaisseur du Code du Travail et de faciliter les licenciements est repris par de nombreux responsables politiques !!

D'autres solutions existent, comme la création de SCOP, (Société Coopérative Ouvrière de Production) gérée et dirigée collectivement par les salariés associés, basée sur un partage équitable du profit. Le bénéfice est réparti aux salariés sous forme de participation et d'intéressement ; aux salariés associés sous forme de dividende et enfin pour les réserves de l'entreprise afin de contribuer à son développement.

Il y a aussi l'ensemble de la Fonction Publique, que ce soit celle d'état avec tous ses ministères (intérieur, justice, finances, éducation Nationale, culture, …) mais aussi la défense dont nous avons un digne représentant avec Jérôme qui est rattaché à la base aérienne du Mont Verdun, La fonction publique territoriale que ce soit au niveau de la Région, du Département, de la Métropole, de la Communauté de Communes ou d'Agglomération et enfin de la commune, la Ville ou, sur Villefranche, Anne Marie avec ses collègues, ont su maintenir une bonne représentativité de la CGT lors des dernières élections professionnelles.
Et enfin la fonction publique Hospitalière représentée habituellement par Marcel et Frédéric, aujourd'hui Laetitia et Armelle. Tous les salariés rattachés à ces trois versants de la Fonction Publique ne sont pas utilisés pour accroître les profits de quelques un, mais travaillent pour répondre aux besoins de **TOUS.** Il en est de même avec les entreprises publiques telles que la SNCF, EDF, la POSTE, etc… Ces entreprises publiques au nombre de 2650 en 1995 sont passées à 938 en 2009 ! Ce sont bien là des choix politiques qui ont été faits, sans parler de la réduction drastique des effectifs dans la fonction Publique.

Il peut y avoir d'autres formes d'organisations à inventer, dans le contrat de travail il pourrait y être incorporé un pourcentage de l'entreprise en propriété, mais je laisse ces points aux hommes politiques qui sont force de proposition mais aussi et surtout il appartient à nous tous de créer les conditions pour avoir majoritairement des représentants au gouvernement, à l'exécutif et à l'assemblée nationale qui développent de façon active, les formes d'entreprises qui œuvrent à l'intérêt commun plutôt qu'aux profits de quelques uns.
L'entreprise doit appartenir à ceux qui y travaillent, ceux qui la font vivre, se développer et sûrement pas à quelques individus **qui jouent au Monopoly avec nos vies**.

Notre CGT doit rester fermement opposée à ces situations injustes et continuer à lutter pour la solidarité, pour la préservation des intérêts des salariés. La bataille idéologique doit être plus claire pour chacun. Nous n'avons pas à être frileux sur nos arguments, personne ne peut sérieusement les contester. Ne laissons pas les écrans de fumée, la crainte du lendemain, les chantages de toutes sortes nous affaiblir. Plus que jamais défendons haut et fort nos positions Pour cela notre syndicat doit se renforcer en nombre, nous aborderons ce point tout à l'heure ; il doit développer, étayer son argumentation, débattre accentuer les Formations en s'appuyant **fortement sur notre jeunesse et sur tous ceux qui portent les valeurs de notre syndicat CGT.**

JE VOUS PROPOSE UN TEMPS DE DEBAT SUR CE POINT…

A VOUS LA PAROLE